

Gouvernement du Québec Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 24 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1^{er} étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 février 2015, la députée de Gouin déposait trois pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au Gouvernement du Québec de retirer le projet de loi numéro 10 - Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et de tenir des consultations sur l'avenir du réseau public de santé et de services sociaux.

Le 9 février 2015, le lieutenant-gouverneur a sanctionné la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, c.1) (Loi). Cette Loi vise à modifier l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux afin d'offrir aux citoyens du Québec un parcours de soins simple et fluide, un accès plus grand aux services et une amélioration de la qualité et la sécurité de ceux-ci. La création d'un ou de quelques établissements à mission élargie, pour chaque région sociosanitaire, favorisera l'accroissement de l'efficience et de l'efficacité du réseau par une consolidation et une concentration des fonctions administratives, et ce, au bénéfice des services à la population.

www.msss.gouv.qc.ca

En terminant, je tiens à rappeler que cette réorganisation se veut la poursuite et la finalisation des transformations opérées dans le réseau au cours des dernières décennies.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf.: 15-MS-00032-99